

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2013

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 9 décembre 2013 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur des travaux publics et directeur général adjoint
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10182-12-13**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11-11-2013**
 - 3.1 Dépôt du procès-verbal de la procédure électorale du 3 novembre 2013
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Demande de paiement no. 5 – Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc. – Travaux rue de la Falaise
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Nomination d'un maire-suppléant
 - 5.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour 2014
 - 5.4 Emplois d'été Canada – Demande de subvention 2014
 - 5.5 Responsabilité des membres du conseil municipal
 - 5.6 Représentant auprès du comité de sécurité publique et sécurité incendie
 - 5.7 Représentants auprès de l'OMH de Clermont
 - 5.8 Représentants auprès de la Corporation des Patriotes
 - 5.9 Nomination d'un responsable de la question des Aînés (RQA)
 - 5.10 Vente d'un terrain à M. Jean-François Chabot
 - 5.11 Mandat à Heenan Blaikie
 - 5.12 Loi 16 – Corporation des Patriotes
 - 5.13 Modifications états financiers 2012 et 2013
- 6. Travaux Publics**
 - 6.1 Maintenance du réseau d'éclairage des voies publiques
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Comité consultatif d'urbanisme
- 8. Sécurité incendie**
 - 8.1 Comité Santé et Sécurité – Casernes 4, 5 et 6
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Nomination au comité en développement culturel et du conseil local du patrimoine
 - 9.2 Représentants auprès du Réseau BIBLIO

10. Avis de motion et règlements

10.1 Conformité à la loi sur l'éthique

11. Comptes

11.1 Ratification des déboursés et salaires de novembre 2013

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 novembre 2013

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Levée de l'assemblée

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
RÉSOLUTION NO. 10183-12-13**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 novembre 2013 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

3.1 Madame Brigitte Harvey, directrice générale et présidente d'élection, dépose le procès-verbal de la procédure électorale 2013.

PROCÈS-VERBAL DE LA PROCÉDURE ÉLECTORALE DU 3 NOVEMBRE 2013

Je, soussignée, Brigitte Harvey, présidente d'élection, certifie sous mon serment d'office que les procédures électorales se sont déroulées de la façon suivante :

Le 25 mars 2013 j'ai adressé une lettre à tous les copropriétaires indivis d'un immeuble et cooccupants d'une place d'affaires les informant de leur droit de déléguer à l'aide d'une procuration l'un des copropriétaires comme personne à être inscrite sur la liste électorale.

Le 4 septembre 2013, j'ai nommé et assermenté Mme Annie Boudreault à titre de secrétaire d'élection.

Le 9 septembre 2013, j'ai adressé à tous les employés municipaux un avis les informant de l'interdiction de se livrer à un travail de nature partisane.

Le mercredi 11 septembre 2013 est paru dans le journal l'Hebdo Charlevoisien un avis public annonçant la tenue d'élection au poste de maire et de conseillers pour les districts nos. 1 à 6 inclusivement et indiquant la période de mises en candidature et s'il y a lieu les dates du vote par anticipation et du scrutin général.

Le mercredi 18 septembre 2013 est paru dans le journal L'Hebdo Charlevoisien l'avis public aux propriétaires unique d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise.

Le 20 septembre était le premier jour pour accepter les déclarations de candidature.

Entre le 20 septembre et le 4 octobre 2013 à 16 h 30, nous avons accepté les différentes mises en candidature aux postes à combler.

Entre l'avis public d'élection et le 4 octobre 2013, nous avons procédé à la préparation de la liste électorale. Cette liste nous a été transmise par le Directeur général des élections et nous y avons ajouté nos propriétaires demeurant à l'extérieur de la municipalité ainsi que les copropriétaires qui nous avaient transmis une procuration.

La liste électorale a été déposée le 4 octobre 2013. Le nombre d'électeurs inscrits était de 2 539.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2013

Le 4 octobre à 16 h 30, fermeture des déclarations de candidatures.

Au terme de la mise en candidature le 4 octobre 2013 à 16 h 30, les candidatures suivantes avaient été reçues :

POSTE DE MAIRE

Monsieur Jean-Pierre Gagnon, demeurant au 14 rue Lafontaine à Clermont a été le seul candidat au poste de maire. Il a été déclaré élu par acclamation. Il a été assermenté le 7 octobre 2013.

POSTE DE CONSEILLER, DISTRICT NO. 1

Monsieur Éric Maltais, demeurant au 51 rue Antoine-Grenier à Clermont a été le seul candidat au district no. 1. Il a été déclaré élu par acclamation. Il a été assermenté le 18 octobre 2013.

POSTE DE CONSEILLER, DISTRICT NO. 2

Monsieur Luc Cauchon, demeurant au 74 rue Maisonneuve à Clermont a été le seul candidat au district no. 2. Il a été déclaré élu par acclamation. Il a été assermenté le 7 octobre 2013.

POSTE DE CONSEILLER, DISTRICT NO. 3

M. Tony Harvey, 19 Chemin Harvey, Clermont, G4A 1A4
M. Jean-Marc Tremblay, 51 rue du Parc-Daniel, Clermont, G4A 1B1

POSTE DE CONSEILLER, DISTRICT NO. 4

M. Réal Asselin, demeurant au 86 boulevard Notre-Dame à Clermont a été le seul candidat au district no. 4. Il a été déclaré élu par acclamation. Il a été assermenté le 18 octobre 2013.

POSTE DE CONSEILLER, DISTRICT NO. 5

Madame Solange Lapointe, demeurant au 5 rue de la Falaise à Clermont a été la seule candidate au district no. 5. Elle a été déclarée élue par acclamation. Elle a été assermentée le 8 octobre 2013.

POSTE DE CONSEILLER, DISTRICT NO. 6

Monsieur Rémy Guay, 103 rue Beloeil, Clermont, G4A 1K8
Monsieur Bernard Harvey, 40 rue des Vieux-Moulins, Clermont, G4A 1A8

Considérant que plus d'une candidature a été présentée pour les postes de conseillers aux districts nos. 3 et 6, un avis public annonçant la tenue d'un scrutin a été inséré à l'intérieur du journal l'Hebdo Charlevoisien, édition du mercredi 23 octobre 2013.

Le 4 octobre 2013, les bulletins de votes ont été commandés à la compagnie « Formules Municipales »

Le 7 octobre 2013 les candidats ont été invités par lettre à une séance d'information qui s'est tenue le mardi 23 octobre à 19 h.

Le 7 octobre 2013, tous les candidats ont reçu un avis indiquant les heures et dates des commissions de révision.

Le 9 octobre 2013, un avis public est paru dans le journal l'Hebdo Charlevoisien, attestant le dépôt de la liste électorale et indiquant les dates des commissions de révision pour les demandes d'inscription, de radiation ou de correction à la liste électorale.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2013

Un extrait de la liste électorale a également été envoyé à chaque adresse civique des districts 3 et 6 apparaissant sur la liste électorale.

Pour la révision de la liste électorale, la commission de révision a siégé entre le 16 et le 21 octobre selon l'horaire suivant :

Mercredi le 16 octobre 2013 : de 10 h à 13 h et de 14 h 30 à 17 h 30

Lundi le 21 octobre 2013 : de 19 h à 22 h

Le 16 octobre 2013, la liste du personnel électoral pour le bureau de vote par anticipation et pour le jour du scrutin a été affichée au bureau de l'hôtel de Ville.

Nous avons reçu 2 demandes d'inscription, 2 demandes de radiation et 1 demande de correction.

Le lundi 21 octobre 2013 à 18 h 30 s'est tenue une séance d'information regroupant les scrutateurs et secrétaires qui auront à travailler le samedi 26 octobre 2013 pour la tenue du vote itinérant et le dimanche 27 octobre 2013 pour la tenue du bureau de vote par anticipation.

Le 23 octobre 2013, nous avons transmis à tous les candidats, le relevé des ajouts, corrections et radiations suite à la commission de révision ainsi que l'avis concernant l'endroit où seront établis les bureaux de vote par anticipation et le jour du scrutin.

Le 24 octobre, entrée en vigueur de la liste électorale avec signature du certificat de conformité.

Samedi le 26 octobre 2013 de 10 h à 11 h 30 s'est tenu le vote itinérant à la Maison Desmeules au 69 rue Lapointe à Clermont.

Dimanche le 27 octobre 2013 de 12 h à 20 h s'est tenu le vote par anticipation, établi au 2^e étage de l'Hôtel de Ville, 2 rue Maisonneuve, pour les districts 3 et 6. À la suite de la tenue du vote itinérant et du vote par anticipation, la liste des électeurs ayant voté au vote itinérant et par anticipation a été adressée à tous les candidats indépendants.

Le 29 octobre 2013 à 15 h, nous avons rencontré les scrutateurs et secrétaires qui travailleront le dimanche 3 novembre 2013, lors de la tenue du scrutin. Les directives nécessaires ont été transmises et les assermentations ont été faites au préalable.

Le dimanche 3 novembre 2013 vers 9 heures, les scrutateurs et secrétaires ont reçu leur boîte de scrutin et ont procédé à la vérification de son contenu et des bulletins de vote.

Au cours de la journée de scrutin, madame Hélène Lemay agissait à titre de préposée à l'information et au maintien de l'ordre.

Le vote s'est déroulé de 10 h à 20 h. À la fermeture des bureaux de votation, 335 personnes s'étaient prévaluées de leur droit de vote. À la fin du dépouillement, le recensement des votes était le suivant :

RECENSEMENT DES VOTES DISTRICT NO. 3

	PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS		NOMBRE DE BULLETINS VALIDES	NOMBRE DE BULLETINS REJETÉS
	Tony Harvey	Jean-Marc Tremblay		
	NOMBRE DE VOTES ATTRIBUÉS À CHACUN			
RÉSULTAT DU VOTE	19	148	167	3
Pourcentage obtenu	11.38 %	88.62 %	100 %	

RECENSEMENT DES VOTES DISTRICT NO. 6

	PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS		NOMBRE DE BULLETINS VALIDES	NOMBRE DE BULLETINS REJETÉS
	Rémy Guay	Bernard Harvey		
	NOMBRE DE VOTES ATTRIBUÉS À CHACUN			
RÉSULTAT DU VOTE	79	85	164	1
Pourcentage obtenu	48.17 %	51.83 %	100 %	

Le recensement des votes a été remis aux représentants des candidats par les scrutateurs au terme de la journée de votation. Une copie du recensement des votes a également été adressée par courrier le 4 novembre 2013 à tous les candidats indépendants.

Tout le matériel électoral qui a servi au vote par anticipation ainsi qu'à la journée du scrutin (boîtes de scrutin, etc.) a été descendu dans le bureau des services administratifs. Ce matériel a été mis dans la voûte de l'hôtel de Ville et seules les enveloppes SM-56 ont été utilisées pour annoncer le recensement des votes.

Les résultats du recensement ont été annoncés publiquement au 2^e étage de l'Hôtel de Ville de Clermont le dimanche 3 novembre 2013 vers 21 h.

Le 8 novembre 2013, la proclamation des candidats élus a été faite. Ils ont également été assermentés la même journée sauf M. Bernard Harvey qui a été assermenté le 9 novembre 2013.

Les candidats ont été invités à transmettre à la Présidente d'élection les nom et adresse des personnes physiques ayant versé une ou plusieurs contributions électorales dont le total dépasse 100 \$.

Un avis public a été inséré dans le journal l'Hebdo Charlevoisien, édition du 13 novembre 2013, attestant les candidats élus suite à l'élection du 3 novembre 2013.

Brigitte Harvey
Présidente d'élection

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

**4.1 DEMANDE DE PAIEMENT NO. 5 – ENTREPRISES JACQUES DUFOUR & FILS INC. – TRAVAUX RUE DE LA FALAISE
RÉSOLUTION NO. 10184-12-13**

ATTENDU QUE par sa résolution no. 9996-04-13 la Ville de Clermont octroyait le contrat de la réfection de la rue de la Falaise;

ATTENDU l'avancement des travaux, après étude, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande la demande de paiement no. 5 présentée;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU de procéder au versement de la demande de paiement # 5 aux Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc. au montant de 21 125,54 \$ incluant les taxes applicables.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Guillaume Dufour, Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc., 106 rue Sainte-Anne, Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1P5.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION NO. 10185-12-13**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- | | |
|--|----------|
| • Opération Nez Rouge
<i>Aide financière</i> | 50 \$ |
| • La FADOQ Les Joyeux Rentiers
<i>Aide financière spéciale pour rénovations</i> | 2 000 \$ |
| • OPP École Laure-Gaudreault
<i>Activités annuelles</i> | 200 \$ |

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

**5.2 NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT
RÉSOLUTION NO. 10186-12-13**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE Monsieur Réal Asselin, conseiller du district # 4, soit nommé maire-suppléant pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2014.

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Clermont, 180 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G1.

**5.3 ACCEPTATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2014
RÉSOLUTION NO. 10187-12-13**

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20 h.

- | | | |
|-------------------|-------------------|--------------------|
| ▪ 13 janvier 2014 | ▪ 12 mai 2014 | ▪ 8 septembre 2014 |
| ▪ 10 février 2014 | ▪ 9 juin 2014 | ▪ 14 octobre 2014 |
| ▪ 10 mars 2014 | ▪ 14 juillet 2014 | ▪ 10 novembre 2014 |
| ▪ 14 avril 2014 | ▪ 11 août 2014 | ▪ 8 décembre 2014 |

**5.4 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – DEMANDE DE SUBVENTION 2014
RÉSOLUTION NO. 10188-12-13**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont présente les projets suivants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2014 :

- Préposé à l'entretien des parcs et terrains
- Préposé à la tonte des pelouses
- animateur – Surveillant loisirs

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2013

QUE la présente résolution soit adressée au Centre Service Canada-Québec, Emplois d'été Canada 2014, 1305 rue du Blizzard, Québec G1K 9E4.

5.5 RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL RÉSOLUTION NO. 10189-12-13

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE les responsabilités suivantes soient attribuées aux membres du conseil municipal :

ÉRIC MALTAIS, District no. 1

- **URBANISME (majeure)**
- **Maison des jeunes**
- **Corporation Saumon Rivière-Malbaie**
- **Politique familiale, terrain de jeux (sports jeunes, soccer, etc.)**

LUC CAUCHON, District no. 2

- **RELATIONS DE TRAVAIL (majeure)**
- **Berges (spectacles, entretien, développement)**
- **HLM (et Patriotes si nécessaire)**
- **Entretien des bâtiments**

JEAN-MARC TREMBLAY, District no. 3

- **SPORTS - LOISIRS (majeure)**
(aréna, tennis, curling, gym)
- **SPCA**

RÉAL ASSELIN, District no. 4

- **VOIRIE MUNICIPALE (majeure)**
- **Relations de travail**
- **HLM (et Patriotes si nécessaire)**

SOLANGE LAPOINTE, District no. 5

- **DOSSIER CULTUREL (majeure)**
- **Bibliothèque**
- **Urbanisme (mineure incluant environnement, embellissement, etc.)**
- **Politique des aînées**

BERNARD HARVEY, District no. 6

- **SÉCURITÉ PUBLIQUE (majeure)**
(pompiers, police, protection civile)
- **Montagne de la Croix**
- **HLM**

5.6 REPRÉSENTANT COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE RÉSOLUTION NO. 10190-12-13

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE monsieur Bernard Harvey, conseiller municipal soit mandaté à représenter la Ville de Clermont auprès du Comité de sécurité publique de la MRC de Charlevoix-Est ainsi qu'auprès du Comité de sécurité incendie de la MRC de Charlevoix-Est.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2013

QUE la présente résolution soit adressée à madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, MRC de Charlevoix-Est, 172 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1 ainsi qu'à la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est, 168, Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G6.

5.7 REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE L'OMH DE CLERMONT RÉSOLUTION NO. 10191-12-13

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont doit mandater trois personnes pour siéger auprès de l'Office municipal d'habitation de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Luc Cauchon et Réal Asselin, conseillers municipaux aux districts nos. 2 et 4 sont déjà mandatés par la Ville de Clermont;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une troisième personne;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont mandate monsieur Bernard Harvey à titre de conseiller municipal délégué par la municipalité pour agir à titre de troisième représentant de la Ville de Clermont.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Jean Chabot, OMH de Clermont, C.P. 28, Clermont, Québec G4A 1K1.

5.8 REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA CORPORATION DES PATRIOTES RÉSOLUTION NO. 10192-12-13

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont désire mandater deux personnes pour siéger auprès de la Corporation des Patriotes de Clermont;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater les mêmes personnes auprès de la Corporation des Patriotes qu'auprès de l'OMH de Clermont;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont mandate messieurs Luc Cauchon et Réal Asselin, conseillers municipaux aux districts nos. 2 et 4 au conseil d'administration de la Corporation des Patriotes de Clermont;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Jean Chabot, Corporation des Patriotes de Clermont, 21 rue Vermont, bureau 208 Clermont, Québec G4A 1H7.

5.9 CONSEILLER RESPONSABLE DE LA QUESTION DES AÎNÉS RÉSOLUTION NO. 10193-12-13

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est s'est engagée dans la réalisation d'une politique municipale des aînés pour l'ensemble des municipalités et du TNO de son territoire;

ATTENDU qu'à cet effet, la MRC a reçu du financement du ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre du programme de soutien « Municipalité amie des aînés (MADA) »;

ATTENDU QUE pour la bonne réalisation de la démarche MADA, il est nécessaire que le comité de pilotage de la démarche soit formé de représentants des conseils municipaux agissant à titre de RQA (responsables de la question des aînés);

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU, de nommer madame Solange Lapointe, conseillère au district no. 5, à titre de responsable de la question des aînés (RQA).

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Mathieu Bilodeau, agent de développement pour l'élaboration de la politique des aînés, MRC de Charlevoix-Est, 172 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1.

5.10 VENTE DE TERRAIN À JEAN-FRANÇOIS CHABOT RÉSOLUTION NO. 10194-12-13

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU **QUE** la Ville de Clermont vend à monsieur Jean-François Chabot, demeurant au 540 rue de Perpignan à Québec, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 694 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 750,6 mètres carrés, pour un coût total de 15 327,42 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 22 novembre 2013.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Jean-François Chabot, 540 rue de Perpignan, Québec (Québec) G1G 3A1 ainsi qu'au notaire choisi par l'acquéreur.

5.11 MANDAT À HEENAN BLAIKIE AUBUT RÉSOLUTION NO. 10195-12-13

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU **QUE** le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte l'offre de la firme Heenan Blaikie Aubut concernant le renouvellement du service de consultation juridique pour l'année 2014 conformément à leur offre en date du 22 novembre 2013 au montant annuel de 1 500 \$ et portant le numéro de pièce P1-2013-12-09.

QUE la présente résolution soit adressée à Me Isabelle Landry, Heenan Blaikie Aubut, 900 boul. René-Lévesque Est, Bureau 600, Québec (Québec) G1R 2B5.

5.12 LOI 16 – CORPORATION DES PATRIOTES RÉSOLUTION NO. 10196-12-13

ATTENDU l'entrée en vigueur de la Loi 16, laquelle impose diverses obligations aux résidences pour aînés, dont celle qui exige une surveillance de type 24heures/7jours;

ATTENDU que cette obligation représente un coût injustifié pour les petites résidences pour personnes âgées (moins de 50 unités) hébergeant des personnes autonomes;

ATTENDU que les revenus de ces organismes se limitent au loyer que les locataires sont en mesure de payer et qu'ils ne peuvent supporter davantage d'engagements;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2013

ATTENDU que la Loi 16 attaque directement le milieu rural en fragilisant les petites résidences pour personnes âgées alors que les plus grosses résidences, généralement situées en ville, pourront supporter plus facilement cette obligation;

ATTENDU que les municipalités contribuent déjà au financement du logement social par le biais du Programme de supplément au loyer;

ATTENDU que la surveillance continue fragilise financièrement les petites résidences pour aînés et risque d'entraîner des fermetures, surtout les plus petites;

ATTENDU que les personnes âgées des petites résidences vont devoir supporter des coûts pour une surveillance non-requise par leur état;

ATTENDU qu'il y a lieu de réclamer à nouveau le retrait de cette disposition pour les OSBL d'habitation de moins de 50 unités;

ATTENDU les démarches déjà entreprises par le Réseau québécois des OSBL d'habitation et les fédérations régionales membres pour assouplir les exigences de la Loi 16;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU de demander au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec :

D'assouplir les critères d'application de la Loi 16 en ce qui concerne la surveillance de type 24 heures/7 jours par la surveillance électronique ou passive ou électronique permettant de rejoindre du personnel en tout temps;

D'investir de nouvelles sommes afin de soutenir les OSBL d'habitation qui offrent des services de d'assistance personnelle (soins d'hygiène, aide à l'alimentation, à la mobilisation et aux transferts ainsi que la distribution de médicaments);

QUE les OSBL d'habitation pour personnes âgées aient une *appellation contrôlée* spécifique à leur type d'habitation.

5.13 MODIFICATIONS ÉTATS FINANCIERS 2012 ET 2013 RÉSOLUTION NO. 10197-12-13

ATTENDU QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Ville de Clermont pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transferts entrée en vigueur en 2013 sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LA-POINTE ET RÉSOLU SUR DIVISION QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations nécessaires au poste « Montant à pourvoir dans le futur » pour pallier ce déséquilibre, et à traiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Claude Bouchard, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

A VOTÉ CONTRE : MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS

6. TRAVAUX PUBLICS

**6.1 MAINTENANCE DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DES VOIES PUBLIQUES
RÉSOLUTION NO. 10198-12-13**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont confie à l'entrepreneur Bernard Lajoie Enr. la maintenance de son réseau d'éclairage des voies publiques;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a entrepris des négociations pour fixer le coût des appels de service pour la réparation des luminaires défectueux;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire maintenir la fourniture du matériel et demande un coût unitaire d'opération de remplacement;

ATTENDU QU'en vertu de sa politique en gestion contractuelle, la Ville de Clermont a vérifié que le coût demandé par l'entrepreneur était compétitif par rapport au marché;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics soit mandaté à signer un contrat avec l'entrepreneur Bernard Lajoie Enr. fixant à 63 \$ le coût demandé pour la réparation d'un luminaire, selon les exigences indiquées.

Cette entente prend effet à la date de sa signature et ce jusqu'au 1^{er} décembre 2016 et porte le numéro de pièce P2-2013-12-09.

QUE la présente résolution soit adressée à Bernard Lajoie Enr. 28 rue Horizon, Clermont, Québec G4A 1C3.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**7.1 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉSOLUTION NO. 10199-12-13**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement no. 360-91 constituant un comité d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 du règlement no. 360-91 prévoit le renouvellement des mandats de 2 ans des membres du comité;

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT QUE l'article 12 du règlement no. 360-91 prévoit la nomination du président du comité d'urbanisme par le conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE :

- monsieur Mario Néron et monsieur Éric Maltais soient respectivement nommés membres du comité d'urbanisme, aux sièges nos 2 et 4 pour un mandat de 2 ans;
- madame Solange Lapointe soit nommée membre du comité d'urbanisme, au siège no 5 pour finaliser le mandat de monsieur Jean-Marc-Tremblay, pour une durée d'un an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 et;
- monsieur Éric Maltais, conseiller et membre au siège no. 4 du comité d'urbanisme soit nommé président du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2013

QUE la présente résolution soit adressée à tous les membres du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont, ainsi qu'à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 COMITÉ SANTÉ SÉCURITÉ / CASERNES 4, 5 ET 6 RÉSOLUTION NO. 10200-12-13

ATTENDU QUE l'Association des pompiers volontaire de Clermont a exprimé le désir de former un comité santé sécurité qui réunirait des représentants des services incendies de la Ville de Clermont et des municipalités de Saint-Aimé-des-Lacs et Notre-Dame-des-Monts;

ATTENDU QUE ce comité aurait pour mandat :

D'élaborer un programme de prévention en santé sécurité au travail pour les services incendies des casernes 4, 5 et 6;

D'établir les politiques et procédures des services incendies des casernes 4, 5 et 6 en collaboration avec les directions de chaque municipalité;

De produire un répertoire de politiques et procédures comme références pour les pompiers et directions;

ATTENDU QUE ce comité se réunirait entre 4 et 6 occasions annuellement;

ATTENDU QUE le directeur du service incendie, monsieur Pierre Boudreault, serait le représentant de l'employeur au sein de ce comité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU :

QUE la Ville de Clermont appuie la formation de ce comité;

QUE deux représentants de l'Association des pompiers de Clermont soient autorisés à représenter ses membres lors des rencontres et qu'un maximum de deux heures par rencontre soit versé à titre de rémunération;

QUE la présente résolution soit adressée à l'Association des Pompiers de Clermont.

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

9.1 NOMINATION AU COMITÉ EN DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE RÉSOLUTION NO. 10201-12-13

ATTENDU QUE par sa résolution no. 9940-01-13 la Ville de Clermont nommait les membres du comité en développement culturel et du conseil local du patrimoine;

ATTENDU QUE suite aux élections municipales de novembre 2013, il y a lieu de modifier le représentant de la Ville de Clermont au sein de ce comité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont modifie la résolution no. 9940-01-13 et nomme madame Solange Lapointe, conseillère municipale en remplacement de madame Noëlla Dufour.

**9.2 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DU RÉSEAU BIBLIO DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES
RÉSOLUTION NO. 10202-12-13**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU QUE madame Solange Lapointe, conseillère municipale et madame Ginette Simard soient nommées respectivement représentante et responsable de la Ville de Clermont auprès du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Également, que Éric Maltais conseiller municipal et madame Bérangère Harvey soient nommés respectivement substitut et responsable substitut de la Ville de Clermont auprès du Réseau BIBLIO.

La présente résolution annule et remplace la résolution no. 9128-11-09.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Marc Hébert, Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches Inc., 3189 rue Albert-Demers, Charny, Québec G6X 3A1 ainsi qu'à madame Ginette Simard, présidente de la Bibliothèque municipale de Clermont la Chute de mots.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**10.1 CONFORMITÉ À LA LOI SUR L'ÉTHIQUE
RÉSOLUTION NO. 10203-12-13**

ATTENDU QUE le règlement no. VC-424-11 sur le Code d'Éthique et de déontologie des élus municipaux est entré en vigueur le 23 novembre 2011;

ATTENDU QUE l'article 5 du règlement prévoit la déclaration obligatoire de tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée ou visé par le paragraphe 2 qui stipule : *d'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité;*

ATTENDU QUE la directrice générale doit tenir un registre public de ces déclarations et le déposer lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU SUR DIVISION d'accepter le dépôt du registre des déclarations obligatoires par les membres du conseil municipal pour l'année 2013, sur lequel il n'y a aucune déclaration.

A VOTÉ CONTRE : MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN

11. COMPTES

**11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE NOVEMBRE 2013
RÉSOLUTION NO. 10204-12-13**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de novembre 2013 au montant de 224 896,80 \$ ainsi que le versement des salaires de novembre 2013 au montant de 65 723,27 \$ et portant le numéro de pièce P3-2013-12-09.

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-11-2013
RÉSOLUTION NO. 10205-12-13**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de novembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2013 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 98 333,40 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2013-12-1568 et portant le numéro de pièce P3-2013-12-09.

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 10206-12-13**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 26.

**Jean-Pierre Gagnon
Maire**

**Brigitte Harvey
Directrice générale**